

Edition du "REVEIL DU NORD"

Bureaux à PARIS, 43, boul. Haussmann (9^e)

La plus forte vente de la région

Qualité

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAUX : ROUBAIX, 45, Rue de la Gare, 45. TOURCOING, 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

Pour protéger l'Enfance du Nord

Le Département va créer une maison de convalescence pour les mères et un asile pour les orphelins

Nous avons signalé, hier, que la Commission départementale de l'Assistance publique du Nord avait, au cours de son assemblée du 2 courant, émis un avis de principe favorable :

1^o Au relèvement du taux des secours temporaires aux créatures-mères ; 2^o A la création d'une maison de convalescence ;

3^o A la création également d'un établissement qu'on appellerait orphelinat ou maison de l'enfance, destinée à recueillir les orphelins ou les semi-orphelins.

Parmi les divers services d'assistance, il n'en est pas qui soit plus digne de retenir l'attention : l'éducation des enfants abandonnés, leur reclassement social, leur tutelle et les garanties quasi-familiales qu'elle leur donne, toutes ces mesures généreuses ont déjà fait l'objet de l'examen de la Commission départementale de l'Assistance publique, et voici, succinctement rélatées, les explications qu'il a voulu très aimablement nous donner :

Le relèvement du taux des secours temporaires

« La moyenne de la mortalité, pour nos jeunes pupilles reste très élevée, déclare M. Lespinaise. Nous avons eu, en 1926, 94 décès à déplorer sur 287 nourrissons (moins d'un an), soit 32,7 %. En 1927, grâce aux améliorations importantes apportées dans les services, grâce surtout à l'œuvre des centres d'élevage, le coefficient de la mortalité infantile est tombé à 21 %. C'est là un résultat très appréciable, qui ne peut que donner une impulsion nouvelle à l'action que mènent ceux qui procèdent à l'organisation des services de l'Assistance publique. »

Il a été reconnu que l'allocation temporaire accordée aux filles-mères, à leur sortie de maternité, était insuffisante. De 20 francs par mois qu'elle était en 1926, elle est passée à 40 francs le 1^{er} janvier 1927 ; à 60 francs, le 1^{er} janvier 1928. La commission demanda au Conseil Général de la porter à 90 francs, et ce, pour les raisons suivantes que nous trouvons dans le rapport de M. Lespinaise :

« Ce taux de 60 francs est insuffisant, dans certaines circonstances exceptionnelles, lorsque la femme, sortant de la maternité, est reniée par sa famille ou abandonnée par son mari. Il faut, à cette malheureuse, un abri, une nourriture, du travail. Actuellement, que peut-elle faire, si ce n'est abandonner son enfant à l'Assistance publique. En attendant un emploi, elle se livre alors à la prostitution. ... Laissons l'enfant à sa mère. Augmentons les secours qui permettra à la maman de subvenir à ses besoins et à ceux de son enfant pendant quelque temps, et mieux : envisageons la création d'une sorte de maison de convalescence et de repos pour les accouchées dénuées de ressources. »

La création d'une maison de repos pour les mères

« Une mère qui sort de maternité après ses neuf jours d'hospitalisation est encore en « mauvais état ». Cherchons alors à lui faire bénéficier d'un bref séjour : un mois environ, elle et son bébé, dans un établissement spécial, qu'on peut parfaitement et sans de grands frais, trouver dans les dépendances des services de la rue d'Esquermes de Lille. « Dans cette maison de repos, tous deux recevraient les soins d'hygiène nécessaires et ils en sortiraient complètement rétablis, étant entendu d'ailleurs que toutes facilités seraient données aux femmes pour se procurer un logement, du travail, une nourriture... »

C'est là encore une suggestion, car nous l'avons dit déjà, les statistiques de mortalité indiquent que le plus grand nombre de décès d'enfants a lieu dans le premier mois de la vie, et l'expérience montre qu'une mère qui a élevé quelque temps son poupon ne veut plus le délaissier. Cette réalisation aurait cette heureuse conséquence de diminuer tout à la fois la mortalité infantile et le nombre des abandonnés.

Une maison de l'enfance

Là ne s'arrête pas l'œuvre de cette commission d'assistance. Elle veut plus et mieux encore. Dans un but humanitaire et dans celui aussi d'alléger les finances du département, elle demande au Conseil Général du Nord de créer une maison de l'enfance, sorte d'asile, d'orphelinat.

« Comment veut-on, dit M. Lespinaise, qu'une ouvrière, même une petite employée, puisse conserver son enfant avec des secours mensuels de 50 francs ou même de 100 francs ? Si une mère abandonnée, vivant seule de son travail est obligée de placer son enfant en nourrice, ce placement au biberon lui coûtera 250 francs par mois, sans compter les accessoires. S'il lui faut prélever, avant toute chose, une parafille somme sur ses modestes ressources, que lui restera-t-il pour son entretien ? Comment veut-on qu'un homme seul ou une femme seule, soit par abandon du conjoint, soit par veuvage, puisse tout à la fois rester à la maison pour soigner ses enfants en bas âge et travailler au dehors pour gagner leur subsistance ? Leur seule ressource est de les abandonner à l'Assistance publique, alors qu'ils y sont profondément attachés et ne demanderaient qu'à payer une somme raisonnable pour leur entretien. »

L'horrible infanticide du Gateau Jugé par les Assises du Nord

La femme Louché a été condamnée à 8 ans de réclusion, son mari à 8 ans de travaux forcés

Est-il crime plus abominable, plus révoltant, que celui qui amène, en cette quatrième journée, devant la Cour d'assises, Louise Guédel et son mari, Camille Louché.



Croquis de De Graevot. Louise Guédel et son mari Camille Louché, écoutant l'acte d'accusation.

La première est accusée d'avoir noyé son enfant, un pauvre bambin de vingt-deux mois, et le second d'avoir été l'instigateur de l'odieux forfait.

Louise Guédel, jeune femme d'aspect instigant, à l'air pourtant, dans son paletot de laine vert clair, d'une brave petite ouvrière, pas méchante. Néanmoins, elle est accusée d'être coupable, elle serait même plutôt sympathique.

En ce qui concerne son mari, c'est une autre histoire. Et cependant, ce n'est point lui qui a tué l'enfant. Louché, qui a perdu un œil dans un accident de travail, est franchement antipathique. Sans doute, ce n'est point à cause de cela qu'il est, non. Mais son attitude, son air qui est, non. Mais son attitude, son air qui est, non. Mais son attitude, son air qui est, non.

L'acte d'accusation

Le 6 juin 1927, le cadavre d'un enfant du sexe masculin, en état de décomposition et déjà en partie rongé par les rats, était repêché dans la rivière La Selve, au Gateau, dans le voisinage de la rue de l'Église. Il fut rapidement établi que le petit noyé était l'enfant des époux Louché-Guédel. Auguste-Camille, né le 22 juillet 1925, en conjugence à l'époque de sa naissance.

Arrêtée aussitôt, la femme Louché-Guédel déclara tout d'abord que poussée par la mère, elle avait décidé de se débarrasser de son enfant, qu'elle avait jeté dans la rivière, du pont Capelle.

Revenant ensuite sur cette affirmation, la dame Louché dit qu'elle avait fait disparaître son enfant parce que son mari ne l'aimait pas, ne voulait pas le voir, et lui infligeait, ainsi qu'à elle-même, des mauvais traitements.

Un jour, notamment, comme elle déclarait à son mari, qui vers les 15 mars, l'avait mise à la porte : « Si tu ne veux pas me laisser rentrer avec mon enfant, j'irai me jeter à l'eau ». Louché lui répondit : « Tu peux aller te jeter à l'eau avec ton enfant. Je m'en moque ! ». Il ajouta même : « Tu peux venir, quand à l'enfant, fais-en ce que tu voudras, je ne veux plus le voir ! »

Interrogé à son tour, Louché protesta de son affection pour son fils et nia les propos ci-dessus rapportés. Il a renvoyé sa femme parce que, dit-il, elle était parvenue, l'avait empêché de travailler, qu'il avait, en outre, eu l'avis de l'expert, lequel avait conclu qu'il n'avait pas, affirmait-il, l'intention d'exécuter ses menaces.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Le deuxième Criterium radiophonique du "Réveil du Nord"

SANS-FILISTES qui avez participé à l'épreuve, voici le bulletin de réponse que vous aurez à remplir et à nous adresser

Le II^e Criterium radiophonique du "Réveil du Nord" est terminé. Comme le premier, il a remporté un énorme succès.

Depuis le 4 avril dernier, tous les sans-filistes de France, de l'étranger, et particulièrement de la région du Nord, ont été charmés le mercredi par nos galas spéciaux organisés avec le concours des meilleurs artistes de la région et diffusés par la station "Radio P.T.T. Nord" de Lille.

L'épreuve était, on le sait, ouverte à tous les sans-filistes possesseurs de postes à galène ou à lampes et dotée de 5.000 francs de prix dont 2.000 francs en espèces au premier gagnant.

Le II^e Criterium radiophonique étant terminé, nous publions aujourd'hui le bulletin de réponse que les participants à l'épreuve ont à remplir et à nous adresser avec leur nom, adresse et numéro de poste à galène ou à lampe, ainsi que les passages des deux lectures de l'épreuve à laquelle tant de sans-filistes, nous en sommes persuadés, ont participé.

Pour éviter toute confusion, et pour aider les sans-filistes dans leur tâche, nous rappelons encore une fois les grandes lignes de l'épreuve à laquelle tant de sans-filistes, nous en sommes persuadés, ont participé.

C'est sur cinq galas spéciaux, qui ont eu lieu les 4-11-18-25 Avril, et le 2 Mai 1928 que s'est disputée l'épreuve. Les concerts spéciaux étaient dénommés ainsi qu'il suit :

- Celui du 4 Avril : Concert A. Celui du 11 Avril : Concert B. Celui du 18 Avril : Concert C. Celui du 25 Avril : Concert D. Celui du 2 Mai : Concert E.

Dans 2 des 5 concerts, il a été interrogé une audition non prévue au programme (audition surprise). Cette audition n'a pas, naturellement, figuré sur nos programmes et n'a pas été d'avantage commentée dans le compte-rendu qu'a coutume de publier notre journal après chaque concert.

Elle a été simplement annoncée par le speaker du Poste « Radio P. T. T. Nord » à Lille au cours de chacun des concerts où elle s'est produite.

Au cours du II^e Criterium Radiophonique, deux lectures surprises ont été faites en outre. Voici en quel elles consistaient :

1^o A la fin de deux auditions du Criterium et dans un concert impromptu, l'abbé N. Dardot, Radio P. T. T. Nord, a annoncé qu'il allait lire un passage de « Réveil du Nord ». Le passage en question se composait de 10 à 20 lignes au plus, prises au hasard dans l'important quelle page de notre journal, dans le numéro du lundi matin, du mardi matin, ou du mercredi matin qui ont précédé l'audition où avait lieu la lecture surprise. (Cette audition avait lieu, rappellez-le, le mercredi soir).

Le passage qui a fait l'objet de la lecture surprise devait être trouvé, dans une information, un feuilleton, un communiqué, ou n'importe quel texte publié dans toutes les éditions du « Réveil du Nord », y compris « L'Égalité » qui est, comme on le sait notre édition pour la région de Houbaix-Tourcoing.

Les conditions à remplir. Pour satisfaire au règlement du Criterium, les concurrents ont aujourd'hui à répondre aux questions suivantes qu'on trouve dans le bulletin de réponse reproduit dans ce journal, sous la rubrique « Radio-Réveil » :

- 1^o Quel est le titre du morceau exécuté lors de la première audition surprise ? 2^o Quel est l'instrument sur lequel a été exécuté ce morceau ? 3^o Quel est le titre du morceau exécuté lors de la 2^e audition surprise ? 4^o Quel est l'instrument sur lequel a été exécuté ce morceau ? 5^o Quel est parmi les 5 concerts celui dont la perception a été la plus nette ? (Minimum de parasites, minimum d'interférences, netteté d'écoute, etc.) Les concurrents auront à répondre à cet égard, en indiquant simplement la lettre correspondante au concert sur lequel ils auront arrêté leur choix (A ou B ou C, etc.). 6^o Quelle est la date du numéro du « Réveil du Nord » ou de « L'Égalité » dans lequel se trouve la première lecture surprise ? 7^o Quelle est la date du numéro du « Réveil du Nord » ou de « L'Égalité » dans lequel se trouve la deuxième lecture surprise ?

Question subsidiaire. Nous rappelons que pour le cas d'ex-æquo les concurrents qui auront obtenu la question subsidiaire suivante, portée également sur le bulletin de réponse.

Combien le II^e Criterium radiophonique nous vaudra-t-il de bulletins de réponse ? La réponse la plus proche de l'exactitude l'emportera.

L'admission à l'épreuve. Pour être admis à prendre part au II^e Criterium radiophonique, lequel était ouvert à tous les sans-filistes possesseurs de postes à galène ou à lampes, il suffisait d'être lecteur du « Réveil du Nord » ou de « L'Égalité » de la région de Houbaix-Tourcoing.

Un industriel de Marcq-en-Barœul s'est fait pincer par la douane en passant cette drogue

Un industriel de Marcq-en-Barœul s'est fait pincer par la douane en passant cette drogue

Un industriel de Marcq-en-Barœul s'est fait pincer par la douane en passant cette drogue

Un industriel de Marcq-en-Barœul s'est fait pincer par la douane en passant cette drogue

Un industriel de Marcq-en-Barœul s'est fait pincer par la douane en passant cette drogue

L'assassin Beyen guillotiné ce matin à Dunkerque

(DE NOTRE ENVOYE SPECIAL) Dunkerque, 3 mai. — Pour employer la formule classique, c'est ce vendredi matin que Beyen, l'assassin du dockeur dunkerquois Boens, aura payé sa dette à la Société.

Depuis assés, c'est la cinquième fois que la guillotine aura fonctionné dans la cité de Jean-Bar.

La dernière exécution eut lieu le 3 février 1927. Le supplicié fut encore une fois un jeune homme, Michel Batus, dont le crime s'apparentait quelque peu avec celui de Beyen. Crime dans ses grandes lignes l'histoire du crime commis à Rosendaël et qui a amené M. Deblier à Dunkerque.

Un cadavre dans un square. Le 10 octobre 1927, on découvrit, à l'entrée de Rosendaël, au fond du square Jacobson, le cadavre d'un homme, qui avait été sauvagement assassiné.

La victime ne tarda pas à être identifiée : il s'agissait d'un dockeur, M. Alfred Boens, domicilié 54, rue du square Jacobson. Bien que le genre de crime soit par lui-même à déplorer, les policiers réussirent à arrêter les assassins le lendemain du crime.

Il s'agissait de deux jeunes chénépains, Lucien Beyen, âgé de 20 ans, et Marcel Petyt, 17 ans. Appréhendés par M. Doyen, chef de la Sûreté, et par ses inspecteurs, les deux complices ne se firent point prier pour avouer et raconter comment s'étaient passées les menées qui furent dissipées par la suite à l'infirmerie, voici comment se déroula le drame :

Le dimanche 9 octobre, vers 21 heures, Beyen et Petyt rencontrèrent à Dunkerque, le dockeur Boens, avec qui ils commençaient à pendre une partie de la soirée. Un peu avant minuit, Boens manifesta le désir de se rendre à Rosendaël. Les trois hommes se mirent en route et lorsqu'ils traversèrent le square Jacobson, les deux jeunes voyous se jetèrent sur leur compagnons, et après l'avoir terrassé et étranglé, l'achèvement à coups de bâton. Le coup fut fait, les assassins firent des poches de leur victime, le butin fut malgre... une vingtaine de francs environ.

Cette affaire dont l'instruction avait été menée par M. Deblier, juge à Dunkerque, se termina devant la Cour d'assises le 10 janvier 1928. Beyen était défendu par M. Phélempin et Petyt par M. Escoffier.

Les deux accusés furent reconnus coupables de meurtre avec préméditation et de vol. Petyt reconnu coupable du même crime, fut acquitté comme ayant agi sans discernement.

Les préparatifs de l'exécution. Le 24 janvier, Beyen fut ramené à la Maison d'arrêt de Dunkerque, il y a peu de jours, le 28 avril, M. Phélempin était reçu par M. le Président de la République auquel il présenta l'indult mérité par le condamné. On sait que le jeune assassin et la fatale nouvelle lui connue hier.

Ce matin, à 10 heures, le fourgon contenant les bois de justice arriva à Dunkerque. L'exécuteur des hautes-œuvres arrivait dans la cité de Jean-Bar quelques heures plus tard. La foule était assez dense sur la place de la Gare, et M. Deblier pour éviter la curiosité des Dunkerquois fit un taxi qui disparut rapidement.

Pendant toute la soirée la nouvelle de l'exécution fit les frais de toutes les conversations et l'on assista une fois de plus à l'éclosion de cette curiosité qui accompagne toujours ces sortes d'exécutions.

M. Valentin avait sérieusement régenté les « cérémonies » et des barreaux furent établis dès le début de la rue de l'Église, et devant les portes 400 hommes de troupe assuraient le service d'ordre qui était particulièrement sévère.

Par arrêté municipal les fenêtres donnant sur l'emplacement de l'exécution devaient être fermées. Le dévoué procureur M. Lamer tint énergiquement la main à ces dispositions.

Vers 2 h. 30, la nuit, les assistants de M. Deblier se réunirent dans le square Jacobson, et le montage de la sinistre machine. A grands coups les montants se dressent, on assujettit ici et là, le couteau est glissé entre les dents de la « veuve ». Beyen dans sa prison se doutait-il du sort qui lui est réservé ?

« L'heure s'avance... tantôt, à 4 h. 50, l'exécution aura lieu. »

Une fraude de 25.000 fr. de saccharine. Un industriel de Marcq-en-Barœul s'est fait pincer par la douane en passant cette drogue

Un industriel de Marcq-en-Barœul s'est fait pincer par la douane en passant cette drogue

Un industriel de Marcq-en-Barœul s'est fait pincer par la douane en passant cette drogue

Un industriel de Marcq-en-Barœul s'est fait pincer par la douane en passant cette drogue

Un industriel de Marcq-en-Barœul s'est fait pincer par la douane en passant cette drogue

Un industriel de Marcq-en-Barœul s'est fait pincer par la douane en passant cette drogue

Un industriel de Marcq-en-Barœul s'est fait pincer par la douane en passant cette drogue

Un industriel de Marcq-en-Barœul s'est fait pincer par la douane en passant cette drogue

Un industriel de Marcq-en-Barœul s'est fait pincer par la douane en passant cette drogue

La célébration de la fête nationale polonaise

Diverses cérémonies importantes se sont déroulées hier à Lille

A Lille, la fête nationale polonaise a donné lieu hier à diverses cérémonies des plus cordiales.

A 10 heures, un office religieux était célébré à l'Église Saint-Maurice. On y remarqua la présence de MM. Gawronski, consul de Pologne ; Mikucki, vice-consul ; Gales, attaché ; Dobrowski, secrétaire ; le colonel Guerre, conseiller général, ancien évêque et M. Deblier à Dunkerque.



M. Châtelet, Recteur de l'Académie de Lille, sortant hier de la Faculté, à l'occasion de la fête nationale polonaise.

Milejany : commandant Maracol, de la garnison ; professeur Guernonprez, commandeur du « Polonia Restituta » ; Guilbaud-Leman, Debuss, Czapiicki, membres du Comité de l'Alliance franco-polonaise du Nord ; les fonctionnaires du Consulat ; Kalinowski et Berent, de la « Société des ouvriers polonais en France » ; Brejki, ancien préfet polonais ; Kwiatkowski, ancien député ; les représentants de la Presse polonaise du Nord, etc...

C'est dans la salle de l'Université, rue Auguste-Angelier, à 11 h. 30, que, devant les membres de « L'Alliance Franco-Polonaise du Nord de la France », on procéda à la remise du « Polonia Restituta ». M. Châtelet, Recteur de l'Université de Lille et à M. Lefebvre, doyen de la Faculté des Lettres.

Parmi les personnalités qui assistèrent à cette cérémonie, nous citerons : MM. Hudelo, préfet du Nord ; Gawronski, consul de Pologne ; Laban, secrétaire général de la Préfecture ; Gimat et Lusy, conseillers de préfecture ; Henry Chavin, sous-préfet, chef de cabinet du Préfet, vice-président de l'A. F. N. F. ; Luez, doyen de la Faculté de Droit ; Verveud, chef-adjoint du cabinet du Préfet ; Guilbaud, conseiller général ; Favières, adjoint au Préfet, vice-président de l'A. F. N. F. ; Francis Decaux, Jean Serge, Debuss, secrétaire général de l'A. F. N. F. ; Czapiicki, secrétaire général-adjoint ; les commandants Mikucki ; les docteurs Marmer, Vanvent, Wacromier, Focken, Auguste Gricq, Cancan, Andion ; Vecchiotti, consul d'Italie ; Netoussek, consul de Tchecoslovaquie.

M. Gawronski, ayant fait l'éloge de M. A. Châtelet, qui consacra le meilleur de ses efforts au développement de l'Alliance franco-polonaise, décora les bénéficiaires de cette manifestation : MM. Châtelet, qui reçoit le grade de commandeur, et Lefebvre, qui reçoit celui d'officier.

MM. Châtelet et Lefebvre remercièrent chaleureusement, puis M. Chavin, comme vice-président de l'Alliance, félicita les nouveaux décorés.

Des vins d'honneur clôturèrent cette cérémonie. Au cours de l'après-midi, devant de nombreux enfants des écoles, un film sur la Pologne fut projeté.

Le soir, enfin, à 20 h. 30, en la Salle de la Société Industrielle, une conférence révéla le mentalité du peuple polonais, le bel avenir économique de la Pologne, pays riche en blé, en bois, en fer, en houille, en sucre, en sel, en cuir, en laine, en papier, etc... Les conférences étaient de M. Pierre Defontaine, agrégé d'histoire et de géographie aux Facultés de Lille, et membre du Comité d'études de la Société de Géographie.

A Paris. Une messe solennelle a été célébrée hier à Saint-Germain-des-Près, à l'occasion de la fête nationale polonaise. Le Président de la République et le Ministre des Affaires étrangères étaient représentés.

A Varsovie. M. Laroche, ambassadeur de France, a remis au Président de la République Polonaise les insignes de Grand-Croix de la Légion d'honneur qui lui avaient été conférés par le Gouvernement Français, à l'occasion de la fête nationale polonaise.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI. Nuageux avec quelques brumes matinales, orages ou averses, et pluies intermittentes à 4 h. Minimum de température en hausse de 2 à 3 sur la veille.

Le Roi du Cinéma



« C'est l'Américain M. L. Bayes, que l'on voit ici pendant sa tournée à Lille, notre nouveau titulaire de l'Instruction Publique pour régler un différend survenu au sujet d'une taxe d'importation sur les films étrangers. »

LIRE EN 6^e PAGE notre chronique illustrée : LE REVEIL DU CINEMA.

UNE INNOVATION DE LA MODE



C'est ce chapeau pratique à double usage, qui peut être porté, en ville et en soirée. L'adopterez-vous, mesdames ?

850 millions de nouvelles avances à l'Etat

Le bilan hebdomadaire de la Banque de France, publié hier, accuse une augmentation de 850 millions, au compte avances nouvelles à l'Etat. Cette augmentation s'élève à 922.514.930 francs pour les billets mis en circulation.

EN DEUX LIGNES. Paris. — Fédération ex-Combattants hors France a donné réception honneurs Goutte et Le Brix. Avignon. — Deux hommes et une femme arrêtés comme complices de Bela-Kun. Constantinople. — Nouveaux crimes se sont commis à Constantinople et Corinthe.